



## COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2025-38 – 03-05**

*SÉANCE DU 22 JUILLET 2025*

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire.*

Date de convocation 17 juillet 2025

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;  
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;  
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Jean FABRE, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Élodie PAULS, Anne THÉVENOT

**- Procurations :** Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN  
Pascal SOUYRIS à Pierre ROSSIGNOL  
Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT  
Élodie PAULS à Monique GIBERT

**- Secrétaire de séance :** Fabienne GALVEZ

*La séance est ouverte à 18H30.*

### **Délibération n°2025-38 – 03-05 / Convention avec Hérault Energies pour le renforcement du réseau électrique basse tension RD30E10 Place Roger Salengro :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renforcer le réseau électrique basse tension dans le secteur centre village - Salengro.

Ces travaux de renforcement sont rendus nécessaires du fait de la demande de raccordement de 5 nouveaux lots.

Hérault Énergies finance les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public des communes classées en régime électrique rural.

Cette opération sur le réseau de Saint-Pargoire répond à ces critères et sera totalement pris en charge par Hérault Énergies.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau électrique basse tension RD30E10 Place Roger Salengro,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault pour financer ces travaux de voirie nécessaire à l'amélioration de la circulation au sein de la commune.

Le Maire,  
Jean-Luc DARMANIN

